

de 30 mars 2007.

Le trente mars deux mil sept, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M. R. BORDERON - M^{me} M. CREPINSEK - M. F. ALLARY - M. L. PHELIPPEAU -

M. A. FERRET - M. G. JOSEPH - M. J. MAZIERE - M. B. BOURREAU.

Pouvoir : M^{me} J. HOCQUET à M. F. ALLARY.

Absent : M. B. BOUCHER.

Madame Marie-Claire CREPINSEK a été élue secrétaire.

Vote des Comptes Administratifs 2006

Monsieur Guionnet, Trésorier donne lecture des comptes administratifs 2006

Comptes :

Recettes de Fonctionnement :	71.102,82
Dépenses	56.668,53
	+ 14.434,27
Repat + 002	38.239,96

Résultat Fonctionnement + 52.674,23

		RAR	Cumul.
Recettes d'Investissement.	33.368,58	20.696.	54.064,58
Dépenses	45.731,46	10.569,39	56.300,85
	- 12.362,88	+ 10.126,61	- 2.236,27
Repat 001	+ 3483,07		+ 3483,07
Deficit Investissement	- 8.879,81		+ 1246,80

Résultat global + 43.794,42

Résultat après RAR + 53.921,04

CCAS : Dépenses : 64,00

excédent Fonctionnement. 191,22 €.

Sous la présidence de Monsieur Bernard BOURREAU, les comptes administratifs de l'année 2006 sont adoptés à l'unanimité.

Vote des Comptes de Gestion 2006 de Monsieur Guionnet.

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier pour l'exercice 2006, n'appellent ni observations, ni réserve de sa part.



DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU COMITÉ _____
- DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 30 / 03 / 2007

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006

2006
11 MAR 2007

(1) Le Conseil Municipal (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil

réuni sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006, le 30 / 03 / 2006, ce jour MARDI

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 52.674,23 F

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<u>14.434,27</u>
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	<u>38.239,96</u>
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	<u>52.674,23</u>
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
	<u>8.879,81</u>
E) SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
	<u>+ 20.126,61</u>
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	<u>+ 12.466,80</u>

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	<u>8.900,00</u>
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	<u>43.774,23</u>

(1) Un déficit de fonctionnement de _____ F
Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Combières le 30 / 03 / 2007

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil _____



Le Maire, Le Président,

A _____, le ____ / ____ / ____

Nombre de membres en exercice 10
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 9
 Votes : Contre 0 Pour 9
 Abstentions 0
 Date de convocation : 21 Mars 2007

Certifié exécutoire par :
 Le Maire Le Président
 compte tenu de la réception
 en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____
 et de la publication, le ____ / ____ / ____
 À _____ le ____ / ____ / ____
 Le Maire, le Président,

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt : _____ F, subvention : _____ F ou autofinancement : _____ F.

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU COMITÉ CCAS
 DU CONSEIL



SÉANCE DU 30 / 03 / 2007

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006

Le Conseil Municipal
 (1) Le Comité Syndical
 (1) Le Conseil

réunissant la Présidence de Monsieur Raymond BORDERON
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006, le 30 / 03 / 2007, ce jour

Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



191,22 €

POUR MÉMOIRE

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS

Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)

191,22 €

D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)

Besoin de financement

Excédent de financement (3)

F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E

DÉCISION D'AFFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 106B en investissement

G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)

191,22

(1) Un déficit de fonctionnement de

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Combières, le 30 / 03 / 2007

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil



Le Président.

Nombre de membres en exercice 10
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 9

Votes : Contre 0 Pour 9
 Abstentions 0

Date de convocation : 21/03/2007

Certifié exécutoire par :

Le Maire Le Président

compte tenu de la réception

en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____

et de la publication, le ____ / ____ / ____

À _____ le ____ / ____ / ____

Le Maire, _____ le Président, _____

(1) Cocher la case correspondante

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt _____ F. subvention _____ F. ou autofinancement _____ F.

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

ORDRE DU JOUR : Vote complément subvention communale 2007

Pour la fête de la Route des Tonneaux et des Canons, Mr Le Maire propose d'attribuer de 500 € à l'association ROULER à CHEVAL.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord.

ORDRE DU JOUR : vote des taxes 2007

Le conseil municipal, considérant que le produit attendu pour l'année 2007 des trois taxes locales est de 13.162 €, à l'unanimité décide de reconduire les taux de l'année 2006 soit :

- Taxe d'habitation	2.96 %
- Taxe foncière (bâti)	8.58 %
- Taxe foncière (non bâti)	17.47 %

ORDRE DU JOUR : modification des statuts de la Communauté de Communes D'Horte et de Lavalette

Suite au passage de la TPU, Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la Communauté de Communes.

A l'unanimité le conseil municipal approuve les modifications des statuts annexées à la présente délibération.

ORDRE DU JOUR : Enquête publique carrière à ciel ouvert de grés ferrugineux Communes de COMBIERS et CHARRAS 07.03.2007 au 06.04.2007.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'actuellement se déroule l'enquête publique en vue d'autoriser la Sté CESAR à exploiter une carrière à ciel ouvert de grés ferrugineux à COMBIERS aux lieux dits « Forêt de la Mothe » « Clos de Naudou » et à CHARRAS au lieu -dit « Bois de Chez Penot ».

L'enquête sera close le 6 avril 2007.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRESII
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	56 184.00		65 506.00	65 506.00	65 506.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 930.00		25 650.00	25 650.00	25 650.00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	21 983.00		16 834.00	16 834.00	16 834.00
	Total des dépenses de gestion courante	100 097.00		107 990.00	107 990.00	107 990.00
66	Charges financières	703.03		217.42	217.42	217.42
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
		500.00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	101 300.03		108 207.42	108 207.42	108 207.42
023	Virement à la section d'investissement (5)	386.93		409.81	409.81	409.81
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	386.93		409.81	409.81	409.81
	TOTAL	101 686.96		108 617.23	108 617.23	108 617.23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

108 617.23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	130.00		110.00	110.00	110.00
73	Impôts et taxes	22 691.00		20 182.00	20 182.00	20 182.00
74	Dotations, subventions et participations	36 126.00		40 381.00	40 381.00	40 381.00
75	Autres produits de gestion courante	4 400.00		4 000.00	4 000.00	4 000.00
013	Atténuations de charges			170.00	170.00	170.00
	Total des recettes de gestion courante	63 347.00		64 843.00	64 843.00	64 843.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	100.00				
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	63 447.00		64 843.00	64 843.00	64 843.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	63 447.00		64 843.00	64 843.00	64 843.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

43 774.23

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

108 617.23

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)

409.81

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 - RJ 021 - DI 040 - RF 042 - RJ 040 - DF 042 - DI 041 - RJ 041 - DF 043 - RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RJ 021 + RJ 040 - DF 042.



COMMUNE DE COMBIERS

Budget primitif
2007II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRESII
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 700.00				
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	5 982.35	5 900.00	1 300.00	1 300.00	7 200.00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	1 700.82	244.61	8 255.39	8 255.39	8 500.00
	Total des opérations d'équipement	45 070.00	4 424.78	1.22	1.22	4 426.00
	Total des dépenses d'équipement	54 453.17	10 569.39	9 556.61	9 556.61	20 126.00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilées	600.00		2 100.00	2 100.00	2 100.00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	600.00		2 100.00	2 100.00	2 100.00
45..1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	55 053.17	10 569.39	11 656.61	11 656.61	22 226.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	55 053.17	10 569.39	11 656.61	11 656.61	22 226.00

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 8 879.81

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 31 105.81

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	20 796.00	20 696.00	100.00	100.00	20 796.00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 600.00		600.00	600.00	600.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	35 396.00	20 696.00	700.00	700.00	21 396.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 100.00		400.00	400.00	400.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	15 299.00		8 900.00	8 900.00	8 900.00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	19 399.00		9 300.00	9 300.00	9 300.00
45..2	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	54 795.00	20 696.00	10 000.00	10 000.00	30 696.00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	386.93		409.81	409.81	409.81
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	386.93		409.81	409.81	409.81
	TOTAL	55 181.93	20 696.00	10 409.81	10 409.81	31 105.81

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 31 105.81

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (11)

409.81

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.



CCAS - COMBIERS

Budget primitif
2007II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRESII
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés	255.22		191.22	191.22	191.22
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
	Total des dépenses de gestion courante	255.22		191.22	191.22	191.22
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	255.22		191.22	191.22	191.22
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	255.22		191.22	191.22	191.22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

191.22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
	Total des recettes de gestion courante					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL					

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

191.22

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

191.22

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 - RJ 021 - DI 040 - RF 042 - RJ 040 - DF 042 - DI 041 - RJ 041 - DF 043 - RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RJ 021 + RJ 040 - DI 040



A l'unanimité les budgets primitifs sont adoptés.
ont signé les membres présents.

Pour M^{re} Haquet: 
   
  